

# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit le Huit du mois de Novembre à Dix-Neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de Dhuizon, dûment convoqué en session ordinaire, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Michel BUFFET, Maire.

Date de la convocation : 18 octobre 2018

**Etaient présents :** Mesdames et Messieurs Michel BUFFET, Evelyne FOUCHER, Raymond BEY, Yves TOUCHAIN, Manuela CIZEAU, Johanna CLAUZEL, Patrick COCHON, Jean-Louis FRANCHET Carole LE BRETON, Michelle MANCEAU, Marine RABIER, André VANNEAU.

**Absents excusés :**

Madame Sandra GAUTHIER

Monsieur Daniel FUSIL ayant donné procuration à Patrick COCHON, Thierry TOUTAIN

**Secrétaire de séance :** Mme Evelyne FOUCHER

Ordre du jour :

1. Demande de subvention DSR
2. Tarifs des terrains constructibles
3. Locaux ancienne pizzeria
4. Modification du tableau des emplois
5. Validation du règlement intérieur de la médiathèque
6. Questions diverses

A l'ouverture de la séance, M. le Maire demande l'autorisation d'ajouter une délibération « Décision modificative Budget Eau » ; décision acceptée à l'unanimité

## 1. Demande de subvention DSR 2019

Monsieur le Maire informe les membres présents de la reconduction de la Dotation de Solidarité Rurale (DSR) pour l'année 2019 et présente les projets qui pourraient être soutenus :

- Aménagement d'une aire de jeux
- Stores pour la médiathèque
- Réfection de la façade sud de la Mairie (3eme tranche)

Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance des différents projets, procède au vote :

votants : 13 dont 1 procuration Abstention : 1

- Aménagement d'une aire de jeux : 7
  - Stores pour la médiathèque : 0
  - Réfection de la façade sud de la Mairie (3eme tranche) :
- retient à la majorité le projet « Aménagement Aire de Jeux »
- Sollicite auprès du Conseil Départemental de Loir et Cher une subvention au titre de la DSR 2019 pour l'aménagement d'une aire de jeux dont le coût estimatif s'élève à :
- |                                                   |             |
|---------------------------------------------------|-------------|
| ○ FSP Collectivités – fournitures et pose de jeux | 19 106 € HT |
| ○ CAPLATUBE - fourniture grilles- portail         | 3 311 € HT  |
| TOTAL                                             | 22 417 € HT |

## 2. Vente de terrains constructibles – Détermination du prix de vente

VU la délibération du 16 février 2017 portant acquisition de parcelles de terrain destinées à l'aménagement de 4 lots constructibles

VU la délibération 28 septembre 2017 déterminant le prix de vente des lots

CONSIDERANT que aucune demande n'a été enregistrée à ce jour

Le conseil Municipal, à l'unanimité,

- Décide de modifier le prix de vente des terrains comme suit :
- Route de Romorantin : 22 €/m<sup>2</sup>
  - Rue du Bourg Neuf : 24 €/m<sup>2</sup>
- Donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour diffuser cette information et signer les pièces relatives à ce dossier.

## 3. Fixation du loyer de la pizzeria

Monsieur le Maire fait part aux membres présents du projet de réouverture de la pizzeria et rend compte des échanges qu'il a eu avec les preneurs notamment la nécessité d'effectuer des travaux :

Changement des fenêtres de la cuisine, porte sous-sol, carrelage soit un montant de travaux estimé à environ 10 000 € HT.

Compte-tenu de ces éléments il demande aux membres présents de se prononcer sur le montant du loyer qui pourrait être appliqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

- Donne son accord pour la prise en charge des travaux énoncés
- Fixe le montant du loyer à 500 € hors taxe par mois.
- Donne tout pouvoir à Monsieur le Maire pour signer les pièces relatives à ce dossier et notamment le bail commercial.

#### 4. Modification du tableau des emplois

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents que plusieurs agents de la collectivité peuvent bénéficier d'un avancement grade soit par ancienneté soit par réussite à un examen professionnel et propose au conseil municipal de modifier le tableau des emplois en conséquence  
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de créer un emploi :

1. d'adjoint administratif principal de 1<sup>ère</sup> classe
2. d'adjoint technique principal de 1<sup>ère</sup> classe

et d'adopter le tableau des emplois suivant :

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Rédacteur principal de 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	35 H
Adjoint administratif principal de 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	35H
Adjoint Adminst principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	35H
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Adjoint technique	C	9	6 à 35h 3 TNC
Adjoint technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	2	TC 35H
Adjointe technique principal 1 <sup>ere</sup> classe	C	1	TC 35H
<b>FILIERE MEDICO SOCIALE</b>			
ATSEM	C	1	TC 35H
<b>TOTAL</b>		<b>16</b>	

#### 5. Approbation du règlement intérieur de la bibliothèque.

Le règlement intérieur de la bibliothèque est approuvé à l'unanimité par les membres présents. Après discussion, les conseillers demandent :

1. Une amplitude horaire plus importante et mieux adaptée au besoin de la population.
2. Que soit effectué un appel aux bénévoles (article dans le bulletin municipal, site internet, affichage etc..)

#### 6. Décision modificative Budget Annexe Eau.

Le Conseil Municipal adopte à l'unanimité la décision modificative suivante :

Section de fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
<b>Chap 65</b> Art : 658 Autres charges de gestion courante	+ 4 100 €	<b>Chap 70</b> Art 70611 redevances Assainissement	+ 4 100 €

Informations diverses :

1. Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la reconduction d'aide départementale DDAD. Les dossiers de demande de subvention devront être déposés avant le 15 Décembre. Projet qui pourrait être retenu: l'aménagement d'un parcours de santé aux abords de l'étang communal.  
→ le Conseil approuve ce projet qui sera validé lors de la prochaine réunion.
2. Monsieur le Maire informe que le SIAT a reçu une demande d'acquisition de parcelles de terrain sur le domaine de Veillas. Le syndicat, conscient que l'ensemble foncier constitue enclave dans le domaine communal et que la vente du bien pourrait être une gêne pour la commune, ne souhaite pas vendre le bien et s'oriente vers d'autres solutions.

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 NOVEMBRE 2018

→ Monsieur le Maire précise qu'il a saisi la communauté de communes pour la prise en charge d'une étude de faisabilité d'un projet d'aménagement touristique.

3. Chauffage défectueux à l'école maternelle ; classe dans la salle de motricité dans l'attente de la réparation
4. Réfection d'étanchéité de la toiture de la garderie et toilettes du préau : devis s'élevant à 7 700 €HT
5. Remplacement du réseau d'éclairage public : devis s'élevant à 70 000 € HT
6. Divers :
  - Inauguration de la Bibliothèque Dimanche 9 Décembre à 10H en lien avec le 9<sup>ème</sup> Salon du Livre.
  - Invitation au repas de fin d'année de l'association « Ensemble et Solidaires » le jeudi 20 Décembre à la Salle des Fêtes.
  - Vœux au personnel communal Jeudi 20 Décembre à 18H30.
  - Vœux à la population **Vendredi 11 Janvier 19 Heures.**

Séance levée à 21H30

Compte rendu validé par Mme E. FOUCHER, secrétaire de séance